

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 NOVEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE (représentée par Mme MIELLE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 novembre 2017

Délibération n° : 57-2017

Objet : Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie - subvention de Dijon Métropole dans le cadre de la conférence des financeurs

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société du vieillissement. Elle a pour objectif de définir, dans chaque département, un programme coordonné de financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental et Dijon Métropole ont signé une convention le 2 octobre 2017, relative à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).

Le CCAS de la Ville de Dijon intervenant dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie par des actions individuelles et collectives, a proposé pour 2017 deux actions concernées par les thématiques du programme :

- "nutrition et lien social" - création d'un restau seniors,
- "activités physiques et sécurité routière" - mise en place de la journée de la mobilité.

1/ Création d'un restau seniors

Face au constat d'isolement des dijonnais âgés (65 ans et plus) en perte d'autonomie suivis par le service social, et à la volonté d'optimiser l'offre de restauration de l'Escale d'Alembert, le CCAS a proposé une nouvelle action : le "restau seniors". Pour la mettre en œuvre, il s'est appuyé sur des formules de restaurant attentives aux aînés et porteuses de lien intergénérationnels.

Cette action vise à :

- soutenir le maintien ou le développement de la vie sociale des personnes en perte d'autonomie, qui ont perdu le goût de sortir de chez soi, du fait de l'isolement relationnel, grâce au partage d'un moment convivial,
- encourager la participation des seniors à des animations proposées sur la ville ou à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs "rompre l'ennui et se divertir ensemble",

- créer une dynamique entre seniors accompagnés et bénévoles, pour progresser dans "le vivre ensemble sur les quartiers",
- soutenir le plaisir de partager un repas et stimuler l'appétence.

2/ La journée de la mobilité

Dans le cadre de ses actions de prévention en faveur d'un bon vieillissement, l'Observatoire de l'âge, piloté par le CCAS de Dijon, promeut des actions collectives en faveur du mouvement et des déplacements apaisés des personnes avec des moyens adaptés à l'avancée en âge. Ainsi, une "journée de la mobilité" a été proposée aux seniors dijonnais.

Cette action intervient également en faveur de la lutte contre l'isolement des aînés. En effet, les difficultés de déplacements sont souvent énoncées comme cause de l'incapacité de sortir. Or, l'isolement subi peut être source d'une grande souffrance et de détérioration précoce de l'état de santé de la personne. Le mouvement, même limité, est donc à privilégier, à pied, à vélo, le plus longtemps possible.

Cette journée vise à encourager le maintien ou la reprise du mouvement et :

- proposer plusieurs formules de transport,
- accompagner l'apprentissage ou la réassurance de l'utilisation du vélo dans un cadre urbain sécurisé,
- mettre à disposition du public des vélos et des scooters électriques et un parcours balisé,
- proposer une information sur la prévention routière (actualisation des connaissances du code de la route),
- découvrir les actions relatives à la mobilité adaptée portées par des associations dijonnaises,
- échanger avec des professionnels, des associations et des usagers.

Dijon Métropole prévoit d'apporter, dans le cadre de la conférence des financeurs, son appui financier à la réalisation de ces deux actions à hauteur de 8 208 € pour l'année 2017 (5 712 € pour le restau seniors et 2 496 € pour la Journée de la mobilité).

Le projet de convention entre le CCAS et Dijon Métropole prévoit les conditions de versement de la subvention et les engagements du bénéficiaire. Cette convention s'achèvera au plus tard le 1^{er} mai 2018.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention entre le CCAS et Dijon Métropole ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution ;
- décident d'inscrire la subvention d'un montant de 8 208 € au budget 2017 du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 21 NOV. 2017



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie KELLE



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Coordination administrative : 1

Ressources Internes : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2017